

Séance
ordinaire du 6
novembre 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU SIXIÈME (6^e) JOUR DU
MOIS DE NOVEMBRE DEUX-MIL-VINGT-TROIS (2023) À COMPTER DE 20 H
À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE L'HÔTEL DE VILLE À
MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Trois contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soient mesdames Kathleen Bossé, greffière, Sonia Lévesque, directrice des communications ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

23.11.542

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le greffier adjoint rédige le procès-verbal.

23.11.543

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 2 et 16 octobre 2023 et de la séance extraordinaire du 10 octobre 2023.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ↪ Comptes réguliers : 578 314.71\$
 - ↪ Comptes préautorisés : 1 016 579.73 \$

ADMINISTRATION

Item retiré

5. Autorisation de signature de l'acte de vente avec la Société immobilière GP.

Item retiré

6. Autorisation de signature de l'acte de vente avec monsieur René-Jean Lebel.

7. Proclamation de la grande semaine des tout-petits et journée mondiale de l'enfance.

8. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024.

FINANCES

9. Autorisation de versement d'un don.

10. Autorisation de versement de la subvention de fonctionnement à la corporation « Les murmures de la ville » pour 2023.
11. Confirmation mandatant l'*Union des municipalités du Québec* comme mandataire du regroupement d'achat d'assurances de dommages et de gestionnaire de risques -regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie.
12. Autorisation de présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles – programme d'aide à la voirie locale – volet redressement et accélération – dossier DZK49799.
13. Autorisation de participation au programme municipal d'aide financière complémentaire au *Programme supplément au loyer*.
14. Autorisation de recommandation de paiement no 11 – réaménagement intérieur et réfection de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

15. Autorisation d'embauche d'un journalier temporaire au service des travaux publics.

LOISIRS

16. Autorisation de fermeture de rues pour la parade de Noël
17. Autorisation de contrat de service annuel – Cimco réfrigération.
18. Autorisation de versement d'une aide financière au Club de soccer de Mont-Joli.
19. Autorisation de signature d'un bail entre la Ville de Mont-Joli et le Transport adapté et collectif de La Mitis (TAC).

Item retiré

20. Autorisation d'octroi de contrat à la compagnie Chubb fire & Security.
21. Autorisation de prêt de barrières anti-émeute à la municipalité de Sainte-Angèle.
22. Autorisation de prêt de matériel au salon mitissien des rencontres interculturelles.
23. Appui de la Ville de Mont-Joli pour la création des sentiers de la rivière Mitis.

Item retiré

24. Autorisation d'entente de location de la salle du Père-Boutin pour le Club des 50 ans et plus de Mont-Joli.

TRAVAUX PUBLICS

25. Adjudication d'un mandat à l'Association les Transporteurs en vrac de Rimouski inc.
26. Acceptation de la grille tarifaire du MTQ pour le transport de neige et de glace.
27. Autorisation d'octroi de contrat pour la fourniture de gaz propane du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2026.
28. Adjudication de contrat de fourniture d'arbustes, fleurs et végétaux pour l'année 2024.

URBANISME

29. Autorisation de signature d'une entente avec la MRC de La Mitis en vue de conclure une entente en vertu du règlement portant sur un système de collecte sélective.
30. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 18 octobre 2023 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
31. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1280, rue Thibault.
32. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 14, Chemin des peupliers.

AFFAIRES NOUVELLES

33. Ratification d'embauche d'un surveillant de gymnase.

34. Autorisation d'achat d'un véhicule pour le service des travaux publics.

35. Autorisation d'achat d'un tracteur à pelouse pour le service des travaux publics.

36. Autorisation de signature d'une entente de services entre la Ville de Mont-Joli et la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage.

37. Période de questions.

38. Clôture et levée de l'assemblée.

23.11.544

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 2 ET 16 OCTOBRE 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 2 et 16 octobre 2023 et de la séance extraordinaire du 10 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 2 octobre 2023 à 20 h en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal du lundi 16 octobre 2023 à 20h en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal du mardi 10 octobre 2023 à 20h en sa forme et teneur.

23.11.545

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité :

↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli d'une somme de 578 314.71 \$;

↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés d'une somme de 1 016 579.73 \$.

ADMINISTRATION

23.11.546

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE AVEC LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE GP

Item retiré

23.11.547

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE AVEC MONSIEUR RENÉ-JEAN LABEL

Item retiré

23.11.548

PROCLAMATION DE LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS ET JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE

CONSIDÉRANT QUE cette année, il s'agit de la 8^e édition de la Grande semaine des tout-petits qui se tiendra du 20 au 25 novembre prochain, la Ville de Mont-Joli lance un appel à toute la communauté de Mont-Joli à se joindre au mouvement collectif pour faire de la petite enfance une priorité de société ;

CONSIDÉRANT QUE le 20 novembre est également la journée mondiale de l'enfance ;

CONSIDÉRANT QUE cette année l'événement se déroulera sous le thème *S'élever ensemble pour le respect des droits des tout-petits!* ;

CONSIDÉRANT QUE peu importe son genre, ses parents, son origine, sa culture, son lieu de naissance, son milieu de vie, sa langue, sa religion ou même son état de santé mentale ou physique, chaque tout-petit doit être traité équitablement et avec justice ;

CONSIDÉRANT QU'il est de notre devoir à tous de nous assurer du respect des droits de l'ensemble des tout-petits pour mieux prévenir et réduire les inégalités sociales ;

CONSIDÉRANT QUE durant cette semaine thématique, c'est tout le Québec qui se mobilise pour offrir une voix aux quelque 509 188 tout-petits de 0 à 5 ans de la province. Au Bas-Saint-Laurent, ce sont d'ailleurs 10 412 tout-petits qui grandissent pour devenir des adultes de demain, et ils méritent tous des chances égales de se développer pleinement ;

CONSIDÉRANT QUE ces dernières années ont exacerbé de nombreux problèmes sociaux qui ont des impacts directs sur les tout-petits, incluant l'inflation, les problèmes environnementaux, la disponibilité des services et l'accès au logement abordable ;

CONSIDÉRANT QU'il faut veiller à ce que ces enjeux ne viennent pas brimer leurs droits les plus fondamentaux et élémentaires, notamment le droit à une éducation de qualité, aux meilleurs soins de santé, un endroit sûr où vivre, à des adultes qui font ce qui est le mieux pour eux et à un gouvernement qui s'assure que leurs droits sont respectés sans oublier le droit de jouer et de se reposer ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a choisi elle aussi de prioriser le respect des droits des tout-petits comme moyen de prévention et de réduction des inégalités sociales ;

CONSIDÉRANT QUE partout au Québec et au Bas-Saint-Laurent plusieurs activités se dérouleront simultanément tout au long de la semaine à travers le Québec afin de sensibiliser les décideurs et la population quant au rôle clé des tout-petits dans l'avenir de la société. La Grande semaine des tout-petits représente le moment tout indiqué pour se rassembler et réfléchir aux conditions de vie des enfants de 0 à 5 ans. La Ville de Mont-Joli invite donc les familles ayant des tout petits de 0 à 5 ans à profiter d'un bain libre gratuit à la piscine Gervais-Rioux le 19 novembre prochain. De plus, le 20 novembre prochain, le drapeau de la grande semaine des tout-petits sera hissé à l'hôtel-de-ville.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal proclame la semaine du 20 au 25 novembre la Grande semaine des tout-petits et autorise la gratuité de bain libre les 19 novembre 2023.

23.11.549

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 319 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) quant à l'établissement d'un calendrier des séances ordinaires du conseil pour la prochaine année civile;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil qui suit pour l'année civile 2024:

- Le 15 janvier à 20 h,
- le 5 février à 20 h,
- le 19 février à 20 h,
- le 4 mars à 20 h,
- le 18 mars à 20 h,
- le 2 avril à 20 h,
- le 15 avril à 20 h,
- le 6 mai à 20 h,
- le 21 mai à 20 h,
- le 4 juin à 20 h,
- le 17 juin à 20 h,
- le 8 juillet à 20 h,

- le 12 août à 20 h,
- le 3 septembre à 20 h,
- le 16 septembre 20 h,
- le 7 octobre à 20 h,
- le 21 octobre à 20h ;
- le 4 novembre à 20 h,
- le 18 novembre à 20h ;
- le 2 décembre à 20 h.

FINANCES

23.11.550

AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants:

Organisme	Objet	Don
Légion canadienne	Jour du Souvenir	130\$
Chambre de commerce et industrie Mont-Joli Mitis	Campagne achat local	250\$

23.11.551

AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA CORPORATION « LES MURMURES DE LA VILLE » POUR 2023

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement de la subvention de fonctionnement de 15 000\$ à la corporation « Les Murmures de la Ville » tel que prévu au budget 2023.

23.11.552

CONFIRMATION MANDATANT L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC COMME MANDATAIRE DU REGROUPEMENT D'ACHATS D'ASSURANCES DE DOMMAGES ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES -REGROUPEMENT BAS-SAINT-LAURENT/GASPÉSIE

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Mont-Joli souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2028, ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Mont-Joli joigne à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achats de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances de dommages.

AUTORISE le maire, la greffière ou le trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée «ENTENTE du regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période 2023-2028 et de services de consultant et de gestionnaire de risques », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

23.11.553

AUTORISATION DE PRÉSENTATION DE LA REDDITION DE COMPTES DES TRAVAUX ADMISSIBLES – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION – DOSSIER DZK49799

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du 1^{er} janvier 2022 au 21 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émit par un ingénieur sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci l'aide financière sera résiliée.

23.11.554

AUTORISATION DE PARTICIPATION AU PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli participe au Programme de *Supplément au Loyer* pour le projet de construction de Han Logement à Mont-Joli, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10 % pendant les cinq (5) premières années, pour au moins 20 % des unités de logement prévues au projet soit 24 unités et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation.

23.11.555

AUTORISATION DE RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 11 – RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET RÉFECTION DE L'ENTRÉE PRINCIPALE DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie DVM Construction inc. a présenté une demande de paiement no 11 pour le réaménagement intérieur et réfection de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 11 et la recommandation de la firme Groupe Architecture MB inc. et du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 11 au montant de 49 875.25\$ incluant les taxes à DVM Construction inc.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

23.11.556

AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN JOURNALIER TEMPORAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Jean-Philippe Lévesque au poste de journalier temporaire au service des travaux publics. Ce dernier est entré en poste le 6 novembre et sera assujéti aux conditions de la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN).

LOISIRS

23.11.557

AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES POUR LA PARADE DE NOËL

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la fermeture de rue lors de la parade de Noël qui se déroulera le 25 novembre 2023 dès 19 h 30. Le boulevard Jacques-Cartier sera donc fermé entre les avenues Lavoie et Hôtel-de-Ville et la rue Lindsay sera quant à elle, fermée entre les rues Sanatorium et Hôtel-de-Ville.

Par la même résolution, le conseil autorise la tenue exceptionnelle d'un feu d'artifice.

23.11.558 AUTORISATION DE CONTRAT DE SERVICE ANNUEL – CIMCO RÉFRIGÉRATION

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'entente de service annuel avec la firme CIMCO Réfrigération pour le système de réfrigération de l'Amphithéâtre Desjardins, et ce, au coût de 8 305.58\$ plus les taxes.

23.11.559 AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU CLUB DE SOCCER DE MONT-JOLI

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une aide financière d'un montant de 2 000 \$ au Club de soccer de Mont-Joli. Cette aide est destinée à l'embauche de personnel d'encadrement, à la formation des entraîneurs ou à l'entretien des terrains. Ce montant est prévu au budget du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

23.11.560 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE LA MITIS (TAC)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Roch Nadeau, directeur du service des loisirs à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli le bail intervenu entre les parties.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le bail tel que soumis.

23.11.561 AUTORISATION D'OCTROI DE CONTRAT À LA COMPAGNIE CHUBB FIRE & SECURITY

Item retiré.

23.11.562 AUTORISATION DE PRÊT DE BARRIÈRES ANTI-ÉMEUTE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le prêt de barrières anti-émeute à la municipalité de Sainte-Angèle pour leur activité de Ice Cross qui aura lieu du 16 au 18 février 2024.

23.11.563 AUTORISATION DE PRÊT DE MATÉRIEL AU SALON MITISSIEN DES RENCONTRES INTERCULTURELLES

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le prêt de 30 chaises et 15 tables pour l'organisation de ce salon qui se tiendra le 11 novembre prochain.

23.11.564 APPUI DE LA VILLE DE MONT-JOLI POUR LA CRÉATION DES SENTIERS DE LA RIVIÈRE MITIS

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Mitis a adopté en 2013 le règlement 288-2013 créant le Parc régional de la rivière Mitis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'aménagement et de gestion du Parc régional prévoit la création de seize (16) kilomètres de sentiers longeant les rives est et ouest de la rivière Mitis, de l'embouchure jusqu'à la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage;

CONSIDÉRANT QUE ce sentier traversera 5 municipalités de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE le tracé projeté prévoit 2465 mètres de territoire de la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle du plein air est assujettie à une forte poussée de la popularité de ces activités auprès de la population;

CONSIDÉRANT QUE la randonnée fait partie des principales activités des Canadiens et des Québécois lorsqu'ils voyagent et qu'investir dans les espaces naturels, contribue à préserver la biodiversité et à attirer les visiteurs. Cet investissement favorise le récréotourisme et génère des retombées économiques importantes pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le plein air de proximité encourage la pratique quotidienne d'activités physiques extérieures et l'immersion en nature, reconnues pour leurs effets positifs sur la santé et la qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE la rétrocession du pont Bergeron permettra de relier les sentiers des deux rives dans quelques années et que les plans de ces sentiers doivent être déposés rapidement au ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation du coût du projet, du tracé précis et des infrastructures à mettre en place est à faire;

CONSIDÉRANT QU'une soumission par le Groupe AIM de Rimouski au montant de 62 481.82\$ a été reçue et que cette entreprise propose de réaliser le plan de développement des sentiers;

CONSIDÉRANT QU'un comité de travail formé d'un membre de chacune des municipalités ainsi que d'un professionnel de la MRC sera mis en place et que son mandat sera de travailler à la réalisation du projet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavois appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal :

- Appuie la création des sentiers de la rivière Mitis;
- Appuie le Parc régional de la rivière Mitis pour le dépôt d'une demande d'aide de financement au montant de 62 481.92\$ à la MRC de La Mitis afin de réaliser le plan de développement des sentiers;
- Nomme monsieur Roch Nadeau au comité de travail.

23.11.565

AUTORISATION D'ENTENTE DE LOCATION DE LA SALLE DU PÈRE-BOUTIN POUR LE CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE MONT-JOLI

Item retiré

TRAVAUX PUBLICS

23.11.566

ADJUDICATION D'UN MANDAT À L'ASSOCIATION LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE RIMOUSKI INC.

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics désire se prévaloir des services de l'Association des transporteurs en vrac de Rimouski inc. pour la répartition des transporteurs de neige lors des opérations de déneigement du réseau routier municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté une politique administrative pour le transport de matières en vrac en priorisant les transporteurs de Mont-Joli ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli exige qu'une répartition équitable soit appliquée entre les camionneurs artisans de Mont-Joli pour le transport de neige ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annis Blais et résolu à l'unanimité que le conseil mandate l'Association Les transporteurs en vrac de Rimouski inc. pour le transport de la neige lors des opérations de déneigement du réseau routier municipal pour l'hiver 2023-2024.

23.11.567

ACCEPTATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU MTQ POUR LE TRANSPORT DE NEIGE ET DE GLACE

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports du Québec (MTQ) établit annuellement les tarifs de transport de neige et de glace pour les opérations de déneigement de son réseau routier ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association Les transporteurs en vrac de Rimouski inc. a adopté cette grille tarifaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a mandaté l'Association Les transporteurs en vrac de Rimouski inc. afin d'effectuer une répartition équitable des camionneurs artisans de Mont-Joli pour le transport de la neige lors des opérations de déneigement du réseau routier municipal pour l'hiver 2023-2024 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter la grille tarifaire du ministère du Transport du Québec pour le transport de neige et de glace parue le 23 mai 2023 afin d'utiliser les tarifs suivants :

Kilomètre en charge (km)	Tarif au mètre cube (\$/m ³)
1 à 1,9	2,134
2 à 2,9	2,463
3 à 3,9	2,792

23.11.568

AUTORISATION D'OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE GAZ PROPANE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2023 AU 31 OCTOBRE 2026

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres pour la fourniture de gaz propane du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2026;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont présenté une proposition à savoir :

- Propulse Énergies 73 583.66\$ taxes incluses
- Supérieur Plus LP 89 449.75\$ taxes incluses

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation du directeur des travaux publics;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de fourniture de gaz propane à Propulse Énergies.

23.11.569

ADJUDICATION DE CONTRAT DE FOURNITURE D'ARBUSTES, FLEURS ET VÉGÉTAUX POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'arbustes, fleurs et végétaux pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont présenté des propositions à savoir :

- Les Serres de la Baie :

Option 1	— 1 871.22\$
Option 2	220.75\$
Option 3	18 512.73\$
Option 4	832.08\$
- Bélanger Centre jardin Mont-Joli

Option 1	1 809.65\$
Option 2	299.77\$
Option 3	N/A
Option 4	N/A

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation du directeur du service des travaux publics ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder l'option1 à Bélanger Centre de Jardin Mont-Joli et les options 2, 3 et 4 à Les Serres de la Baie.

URBANISME

23.11.570

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA MRC DE LA MITIS EN VUE DE CONCLURE UNE ENTENTE EN VERTU DU RÈGLEMENT PORTANT SUR UN SYSTÈME DE COLLECTE SÉLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE le 7 juillet 2022 est entré en vigueur le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles qui vise la modernisation de la collecte sélective notamment en confiant la gestion des produits visés, en fin de vie, aux personnes qui les commercialisent, les mettent en marché ou les distribuent et donne à RECYC-QUÉBEC le droit de désigner un organisme de gestion;

CONSIDÉRANT QUE RECYC-QUÉBEC a nommé le 22 octobre 2022 Éco Entreprise Québec en tant qu'organisme de gestion désignée de la collecte sélective et que ces derniers devront conclure des contrats de collecte et de transport avec des organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles favorise un regroupement de la collecte sélective à l'échelle des MRC ou d'une Régie et que ceci aura des impacts sur l'ensemble des collectes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a déclaré sa compétence relativement à l'ensemble du domaine des matières résiduelles, incluant la collecte, le transport, la récupération, le dépôt, l'entreposage, le recyclage, la valorisation, le traitement et l'élimination des matières résiduelles issues de l'ensemble des municipalités locales de son territoire par son règlement 356-2023 relatif à la déclaration de compétences de la MRC de La mitis dans le domaine des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli délègue sa compétence en cette matière à la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli sera responsable jusqu'au 31 décembre 2024 du service de collecte des matières résiduelles sur son territoire avec l'entreprise Exploitation Jaffa avec laquelle elle est liée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli et la MRC de La Mitis peuvent conclure une entente ayant pour objet la délégation de la compétence de la MRC en matière de collecte des matières résiduelles à la Ville de Mont-Joli;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville l'entente concernant la collecte des matières résiduelles avec la MRC de La Mitis.

23.11.571

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2023 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 18 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2023 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- Deux dérogations mineures

23.11.572

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1280, RUE THIBAULT

CONSIDÉRANT QUE le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'une remise isolée dont la distance la séparant du bâtiment principal et de la clôture serait d'environ 1 mètre au lieu de 3 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est de type d'angle transversal bornant l'emprise de trois artères routières dont trois marges de recul avant doivent être observées;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne porte pas préjudice à la jouissance du droit de propriété des immeubles avoisinants ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'avis public paru en date du 19 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT la recommandation d'accepter la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure.

23.11.573

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 14, CHEMIN DES PEUPLIERS

CONSIDÉRANT QUE le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure afin de régulariser l'agrandissement du bâtiment principal incluant la construction d'un garage attenant dont il y absence d'une porte sur le mur avant, une marge de recul avant de 2,84 mètres et la thermopompe sur le mur arrière possède une marge de recul arrière d'environ 1,5 mètre et n'est pas dissimulée par un bâtiment ou derrière un écran visuel constitué d'une clôture ou d'une haie;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation initiale du chalet bénéficie de droits acquis;

CONSIDÉRANT QUE le positionnement du bâtiment principal souhaitant bénéficier d'une vue donnant sur le lac avait donc installé sa porte d'entrée sur le mur latéral sud;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne porte pas préjudice à la jouissance du droit de propriété des immeubles avoisinants ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'avis public paru en date du 19 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE deux contribuables s'opposent à cette dérogation mineure et que les motifs de ceux-ci sont sérieux et valables, le conseil suspend cette demande afin qu'elle soit soumise de nouveau au CCU pour une nouvelle recommandation au conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

23.11.574

RATIFICATION D'EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT DE GYMNASÉ

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'embauche de monsieur Jimmy Lepage. Celui-ci est entré en poste le 12 octobre dernier et est assujéti aux conditions de la convention collective du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN).

23.11.575

AUTORISATION D'ACHAT D'UN VÉHICULE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat d'un véhicule pour le service des travaux publics à Michaud Automobiles Inc. et ce, au coût de 28 471\$ plus les taxes.

23.11.576

AUTORISATION D'ACHAT D'UN TRACTEUR À PELOUSE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat d'un véhicule pour le service des travaux publics à Unoria Coopérative, et ce, au coût de 11 409 \$ plus les taxes.

23.11.577

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, l'entente de service intervenue entre les parties pour la fourniture occasionnelle de déneigement hiver 2023-2024.

23.11.578

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

23.11.579

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 42 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière